



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

adoption

Question écrite n° 9043

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur les éventuelles modifications apportées aux textes relatifs à l'adoption. Le réseau des associations départementales d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance (ADEPAPE) exprime ses inquiétudes par rapport à la réforme de l'article 350 du code civil se rapportant spécifiquement à l'adoption des pupilles de l'État qui serait remplacé par l'article L. 381-1-2. Une mise en cohérence des conditions d'adoption semble être prévue pour le début de l'année 2013. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9043

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6238

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)